

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 25 février 2009  
\*\*\*\*\*  
N° 2009-02



Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil neuf, le 25 février à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	18 février 2009	

**Présents :** MM. AJAS, ANDRIEU, CAMBON, DELMAS, GUIRBAL, LATOUR, MASSAT, MASSEGLIA, QUEREILHAC, ROUCOLLE et SAZY.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DAGEN et LAMOLINAIRIE.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
Mlle Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),  
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2008**

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2008 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2007 s'élevant à **403 762.97 €**, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et recettes,
- considérant que le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes ne fait pas apparaître de besoin de financement,

Le Président propose :

- d'affecter la somme de **403 762.97 €** en excédent de fonctionnement reporté.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :  
- approuve les propositions du Président et décide d'affecter la somme de 403 762,97 €  
en excédent de fonctionnement reporté.

Fait et délibéré,  
Le 25 février 2009,

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU **- 9 MARS 2009**  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE .....  
ET DE SA PUBLICATION LE **- 9 MARS 2009**

Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Reçu à La PREFECTURE  
Le **- 9 MARS 2009**